

0851705S
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE COLETTE LE BRET
8 RUE ALBERT CAMUS
85190 AIZENAY
Tel : 0230322930

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 12
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 27
Quorum : 14
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 09/10/2023

Réuni le : 17/10/2023

Sous la présidence de : Franck Robin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Paris , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Paris - Convention de partenariat avec le lycée Pierre Mendès-France :
A l'initiative de Madame BOISNEAUL, (professeure d'Histoire-Géographie) et en partenariat avec le lycée Pierre Mendès-France, un séjour pédagogique est envisagé à Paris, du mercredi 17 au vendredi 19 avril 2024.
Ce projet, s'adressant aux élèves ayant choisi la spécialité HGGSP de première, a pour objectifs :

- Découvrir et comprendre les institutions politiques.
- Développer la citoyenneté.

Le budget est établi pour sur la base de 24 élèves et 2 accompagnateurs. Le coût des accompagnateurs est pris en charge par le lycée soit 392,00 €.

Le coût total du séjour est estimé à 5 091,00 €.

Le montant de participation des familles est fixé à 190,00 € par élève, aides déduites.

Monsieur le Proviseur demande aux membres du Conseil d'Administration l'autorisation de signer une convention avec le Lycée Pierre Mendès France de la Roche-sur-Yon, porteur financier pour ce projet pédagogique.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0